

MUR DE L'ENGAGEMENT CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

**Repère Jeunesse
Ville d'Aix-en-Provence**

En contrepartie de la publication physique de vos missions de bénévolat, de volontariat, de service civique sur le mur de l'engagement, nous vous demandons de vous engager à respecter un certain nombre de règles de fonctionnement. Ce cadre vise à optimiser la mobilisation des jeunes bénévoles et proposer une qualité de service sécurisante.

1. Respecter les conditions d'inscription pour les organisations

Les organismes qui accueillent les bénévoles ou volontaires qui se mobilisent par l'intermédiaire du mur de l'engagement sont les personnes morales de droit public, notamment les établissements publics et les collectivités territoriales, ainsi que les organismes sans but lucratif de droit français qui portent un projet d'intérêt général.

Une association culturelle ou politique, une organisation syndicale, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise ne peut accueillir de bénévoles.

Précision concernant les associations culturelles, le concept d'association culturelle doit être compris au sens strict : c'est-à-dire "pour les besoins du culte". Les associations à caractère religieux peuvent entrer dans le cadre du mur de l'engagement (tant qu'elles agissent dans l'un des champs d'action spécifiés par la loi !). Par exemple, le Secours Catholique, la Cimade, les Scouts Musulmans de France, Entraide de l'Eglise Protestante Unie, etc.

2. Proposer des missions dont la finalité n'est pas un don en nature ou un don financier

La mission doit être une mission de bénévolat, de volontariat, de service civique, au service de l'intérêt général, et ne doit pas avoir pour unique finalité un don en nature ou un don financier.

3. Avoir des informations complètes et à jour sur la plateforme

Des informations à jour facilitent la prise de contact des jeunes et permettent l'efficacité de la mise en relation via ce mur.

4. Publier des missions dont les contenus respectent les exigences de la plateforme

Nous avons rassemblé des bonnes pratiques concernant la rédaction de la mission pour vous faciliter la mobilisation de bénévoles. Une mission bien rédigée va attirer l'attention du bénévole et lui fournir toutes les informations nécessaires pour qu'il passe à l'action.

Voici les éléments sur lesquels vous pouvez travailler pour bénéficier d'une meilleure visibilité :

- Un titre de mission accrocheur et parlant
- Des informations exhaustives (dates et jours précis, lieux précis, arrêt de bus à proximité, tâches précises...)
 - Des phrases courtes et explicites (tutoiement)
- Des avantages bien pensés et spécifiques à la mission (compétences à développer, environnement, divertissement, formation...)
 - les savoirs faire et savoirs être, l'âge et les diplômes attendus.

5. Garantir la sécurité et le bon déroulement de la mission de bénévolat

En tant qu'organisation faisant l'objet d'une publication sur le mur de l'engagement du Repère Jeunesse, vous êtes garant de la sécurité du bénévole et de l'encadrement lui permettant de réaliser sa mission dans de bonnes conditions.

Vous devez couvrir le bénévole contre les dommages subis par lui ou causés à des tiers dans l'accomplissement de sa mission (souscrire à une assurance).

Notre mur de l'engagement étant destiné à mobiliser un public jeune allant de 12 à 25 ans, il est donc possible d'accueillir un mineur comme bénévole ou volontaire au

sein de votre organisation. Cela implique quelques règles de sécurité supplémentaires:

- s'assurer qu'un titulaire de l'autorité parentale est clairement informé du souhait de l'enfant de s'engager dans l'organisation (autorisation écrite recommandée, indiquant les activités qui seront réalisées).
- ne pas laisser un mineur seul sans accompagnement d'un adulte responsable de l'organisation
- débriefer directement avec le mineur si celui-ci est confronté à une situation provoquant des questionnements, de l'incompréhension, une remise en cause, voire un traumatisme, et informer le tuteur.
- veiller à respecter des horaires respectueux du rythme du jeune mineur : éviter de dépasser 8 heures par jour, s'assurer d'un temps de pause suffisant
 - limiter le port de charges lourdes et toute mise en danger physique.

6. Veiller au respect des règles élémentaires de politesse et de courtoisie

En tant qu'organisation, vous vous engagez à faire preuve de politesse et de respect lorsque vous communiquez ou interagissez avec les bénévoles. Aucun propos discriminant ne pourra être toléré.

7. Répondre aux bénévoles dès que possible

Il arrive que les jeunes bénévoles manifestent leur intérêt pour plusieurs missions. Les organisations les plus réactives attirent généralement l'attention des bénévoles.

Nous vous recommandons, en tant qu'organisation, de répondre aux sollicitations des bénévoles dans un délai raisonnable (si possible dans la semaine qui suit l'appel ou l'email).

Pour cela veiller à indiquer un numéro de téléphone facilement joignable, ou une adresse email consultée régulièrement.

8. Mettre à jour les missions affichées

Le mur de l'engagement sera renouvelé tous les 3 mois, dans un souci d'attractivité. Nous vous enverrons à ce titre un email incluant un formulaire de mission à remplir afin de recenser vos besoins pour le trimestre à venir.

C'est alors l'occasion de renouveler la même mission si elle est toujours d'actualité, de modifier des dates et d'envoyer une fiche formulaire pour chaque mission que vous comptez dans le trimestre à venir.

La période concernée vous sera précisée dans l'email.

Il est important que vous nous informiez lorsque la mission est pourvue et que vous ne recherchez plus de bénévoles ou volontaires.

C'est nécessaire pour permettre d'avoir un mur toujours actualisé.

9. Répondre aux évaluations trimestrielles

Chaque trimestre, une évaluation vous sera transmise par le service afin de connaître l'impact du mur de l'engagement sur votre activité.

A-t-il permis de mobiliser des jeunes? Combien? Quel profil? Avez-vous poursuivi votre collaboration sur d'autres missions?

Cela permettra de connaître l'efficacité de notre mur et de mieux l'optimiser : plus le mur sera adapté, plus il sera efficace pour vous permettre de trouver des bénévoles et volontaires!